

MOTO CLUB DE MOTHERN

Complément au règlement intérieur et à l'article 2-1-20 du code sportif de la FFM pour la pratique du motocross sur le circuit du Hinterberg

- l'accès au circuit est strictement interdit au public
- avant le début de l'entrainement, il faut obligatoirement passer au contrôle administratif et prendre compte du règlement particulier
- l'utilisation du circuit est volontaire et se fait aux risques et périls des usagers. Le Moto Club de Mothern décline toute responsabilité en cas d'accident
- la moto utilisée doit être conforme aux normes en vigueur

Règles de bonne conduite à respecter lors des courses et entrainements

- ne jamais rouler en sens inverse
- ne pas s'arrêter n'importe où, de façon à ne pas créer de danger
- ne jamais faire demi-tour ni couper les pistes
- toujours rester vigilant et garder la maîtrise de son véhicule
- ne pas mettre en danger les concurrents, volontairement ou par imprudence
- éviter d'avoir un comportement un comportement dangereux par inattention
- en cas d'accident ou de chute d'un pilote et pour éviter un sur-accident, manifester par de grands signes aux autres pilotes la présence d'un danger
- En entrainement, prévenir ou faire prévenir le plus rapidement possible le responsable du circuit.